



République française

Département de l'Hérault



# Commune *de Rosis*

Séance du 7 décembre 2015

**Membres présents:** M.M. Jacques MENDES - M. René MAGNALDI - Daniel BOURDON - Mlle Nathalie MENDES - Sébastien ALLIES - Stéphane SAUTEREL - Moïse ROQUES - Germain FARENQ - Mme Arlette ARAGON - Mme Magali CAZALS - Mme Anne MAUREL - .

**Membre(s) absent(s) excusé(s) :** Néant.

**Secrétaire de séance :** Sébastien ALLIES

## ORDRE DU JOUR

### Tableau de bord statistique

1. Approbation du PV de séance du 2 novembre 2015
2. CCMHL Fonds de concours plan de financement définitif toiture de Douch
3. CCMHL Fonds de concours plan de financement définitif parking de Compeyre
4. Attribution du régime indemnitaire aux employés communaux
5. Regroupement scolaire frais de fonctionnement
6. Ecole de musique convention avec CDC Grand Orb
7. Restauration voirie communale dossier DETR
8. Hérault Energies -Contrôle des concessions maîtrise de l'énergie
9. Occupation domaine public redevance dues aux communes
10. Schéma de gestion de développement maîtrisé des sports de nature
11. Madale- installation d'un bloc d'arrêt sur une voie communale récemment restaurée
12. Andabre le calvaire mise en sécurité de la place et des escaliers
13. Rogainard restauration du bassin AEP
14. Lafage affaire judiciaire pour construction illicite
15. Lafage UFOLEP changement de propriétaire
16. Elections régionales
17. Décoration de la commune
18. Agenda des vœux de la commune et de la communauté
19. Infos communales - Le point sur les travaux
20. Agenda des réunions programmées et déplacements divers
21. Question diverses

**TABLEAU DE BORD DU SITE INTERNET**  
<http://www.rosis-languedoc.fr>

**Fréquentation du site - ANNEE 2015**

Nov 2015 = 11 334 visites **117 739 v/an**

La Maison du Mouflon et du Caroux à Douch, est fermée.

Nombre de visites enregistrées :

**4 314 v/ sur 7 mois**

Fréquentation Gîtes communaux :

**2200 n/ sur 12 mois**

**1 - APPROBATION DU PV DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2015**

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil d'adopter le Compte Rendu de la séance du dernier Conseil Municipal de novembre 2015.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir s'exprimer s'ils ont d'éventuelles observations à formuler.

**Avis du Conseil : Le Conseil adopte le CR du 2 novembre.**

**Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote**

**2 - CCMHL - FONDS DE CONCOURS TOITURE EGLISE DOUCH - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF**

**Monsieur le Maire** rappelle aux membres du Conseil que la CDC a décidé d'attribuer à notre commune, un fonds de concours d'un montant de **3 500,11€** pour l'aider à financer la réfection de la toiture de Douch.

**Il indique**, qu'afin que la CDC puisse procéder au paiement du solde de ces fonds de concours il y a lieu de valider le plan de financement définitif suivant :

	MONTANT HT	%
Etat DETR	4 832.22 €	12.71 %
Région Languedoc Roussillon	7 605.72 €	20.00 %
Conseil Départemental Hérault	11 409.30 €	30.00 %
Communauté de Communes (FDC)	3 500.11 €	9.20 %
Autofinancement communal	10 683.65 €	28.09 %
<b>TOTAL</b>	<b>38 031.00 €</b>	<b>100.00 %</b>

**Avis du Conseil : Le Conseil valide le plan de financement définitif.**

**Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :**

**3 - CCMHL- FONDS DE CONCOURS - PARKING COMPEYRE - PLAN DE FINANCEMENT DEFINITIF**

**Monsieur le Maire** rappelle aux membres du Conseil que la CDC à décider d'attribuer à notre commune un fonds de concours d'un montant de **5 585.24 €** pour l'aider à financer l'achat et l'aménagement du parking de compeyre.

**Il indique**, qu'afin que la CDC puisse procéder au paiement du solde de ces fonds de concours, il y a lieu de valider le plan de financement suivant :

	MONTANT HT	%
Communauté de Communes (FDC)	5 585.24 €	47.89 %
Autofinancement communal	6 076.54 €	52.11 %
<b>TOTAL</b>	<b>11 661.78 €</b>	<b>100.00 %</b>

**Avis du Conseil :** *Le Conseil valide le plan de financement définitif.*

**Nombre de voix:** Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

#### 4 - ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE AUX EMPLOYES COMMUNAUX

**Monsieur le Maire** propose aux membres du Conseil, comme l'exige le Percepteur, d'approuver l'indemnité d'administration et de technicité pour l'année 2015. Cette indemnité est allouée depuis plusieurs années aux agents communaux en fonction de leur grade.

**Il Précise** que le montant moyen de cette indemnité est défini par l'application d'un coefficient multiplicateur de 1 au montant de référence annuel fixé par arrêté ministériel.

**Il demande aux** membres du Conseil de bien vouloir examiner ces propositions et d'en délibérer.

**Avis du Conseil :** *Le conseil adopte la proposition du Maire.*

**Nombre de voix :** Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

#### 5- FRAIS DE FONCTIONNEMENT - ECOLES PABO –PLAISANCE ET ST GERVAIS ANNEE 2014 / 2015

**Monsieur le Propose** au 2<sup>ème</sup> adjoint qui assiste régulièrement aux réunions du regroupement scolaire et qui a participé tout dernièrement à une réunion du regroupement puis à une réunion à Stgervais à propos de la cantine scolaire, de bien vouloir faire un compte rendu de ces réunions.

**Monsieur le Maire informe** les membres du conseil de la répartition des frais de fonctionnement de l'école Pabo & Plaisance dont le montant s'élève à **4 993,51€** et de ceux de l'école primaire de St Gervais qui s'élève à **14 676,80€** ce qui représente un coût total pour notre commune de **19 670,31€**.

**Il demande aux membres** du Conseil de bien vouloir l'autoriser à inscrire cette dépense au prochain budget 2016.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

**Nombre de voix :** Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :

#### 6- ECOLE DE MUSIQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA CDC GRAND ORB

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil des termes de la présente convention qui fixe les modalités de gestion de l'école de musique entre la CDC Grand Orb et la commune qui ne fait pas partie de la CDC mais désireuse jusqu'à présent, de participer financièrement aux coûts d'inscription à l'école de musique pour les enfants de notre commune.

**Il indique** que les activités proposées concernent tous les enfants à partir de 4 ans pour la classe d'éveil et 6 ans pour les autres disciplines. Les personnes intéressées peuvent consulter en mairie les disciplines dispensées par l'école et précise que les inscriptions sont prises auprès du secrétariat de notre commune qui recouvrera les sommes dues en totalité par les familles.

**Il indique** que les tarifs au trimestre pour les enfants de notre commune sont fixés comme suit :

- **Instruction + formation musicale : 207,00€ par enfant**
- **Classe d'éveil : 81,00€ par enfant**
- **Second instrument : 82,00€ par enfant**

**Il propose** aux membres du Conseil comme les années précédentes et exclusivement aux élèves du primaire, de consentir un soutien financier de **70€** par élève inscrit en instruction et formation musicale et à **27€** pour la classe d'éveil et le second instrument.

**Il demande** aux membres du Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention et d'en délibérer.

**Avis du Conseil :** *Le conseil adopte la proposition du Maire et l'autorise à conventionner avec Grand Orb.*

**Nombre de voix :** Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

## 7 - DOSSIERS D.E.T.R ET CONSEIL DEPART. - RESTAURATION DES VOIES COMMUNALES

**Monsieur le Maire** comme il l'avait évoqué lors du dernier Conseil, a sollicité des devis auprès d'entreprises spécialisées (Garenq, Colas) qui nous ont proposé les devis suivants.

- **Chemin de la palisse = 53.028,29€ HT –TVA 10.605,78€, soit : 63 634,68 TTC**
- **Chemin des Cambous à Compeyre = 18.158,50€ HT – TVA 3631,70€ - soit : 21.790,20€**
- **Chemin de la Combe à Andabre = 24.700,00€ HT – TVA 4.940,00€, soit : 29 640€**

**Il indique** que le montant global de ces travaux s'élève à **95.889,00€ HT soit 115.064,88€ TTC**

**Il indique** que le montant des travaux projetés est particulièrement lourd pour notre commune et je crains qu'il faille établir des priorités et reporter celui du chemin de La Palisse à plus tard.

**Il propose donc :**

➤ **En ce qui concerne le chemin de la Palisse** de reporter à l'année prochaine l'élaboration de ce dossier, car la commune est déjà engagée dans des travaux liés aux catastrophes naturelles sur ce chemin pour un montant de **30 000€**. **Nous nous attacherons pour le moment à restaurer les trous et ornières en enrobé à froid sur l'ensemble de l'itinéraire.**

➤ **Chemin de la Combe à Andabre** s'agissant d'un revêtement béton et compte tenu du coût de ce dossier, je suggère qu'il soit réalisé par l'employé communal avec l'aide de celui de Taussac, et si nécessaire, par l'embauche d'un contrat à durée déterminée ce qui réduirait la dépense et autoriserait ainsi sa réalisation.

➤ **Chemin des Cambous à Compeyre** seul ce dossier peut être présenté à la fois, aux services de l'Etat, au Conseil départemental et aux fonds de concours de la CDC, ce qui ramènerait la part communale à moins de **6 000€**.

**Il demande aux membres du Conseil** de bien vouloir examiner ces propositions d'autant plus que les services de l'ETAT et le Conseil départemental financent ce type de dossier à hauteur de 20% pour l'un et 30% pour l'autre environ chacun. Les fonds de concours peuvent éventuellement être sollicités.

**Avis du Conseil :** *Le Conseil après examen des dossiers, émet un avis favorable aux propositions du Maire et accepte de sursoir à des travaux sur le chemin de la Palisse qui fait déjà l'objet de projets de travaux liés aux dégâts d'orages et de raccordement en eau potable. Accepte que Les travaux de voirie en béton du chemin de la Combe soient réalisés par l'employé communal et que les FDC soient sollicités auprès de la Com Com. Accepte que les travaux de restauration du chemin, des Cambous à Compeyre, fasse l'objet d'une demande de financement auprès des services de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Communauté de Communes.*

**Nombre de voix :** Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote

## 8 - ENERGIES RENOUVELABLES - CONTROLE DES CONCESSIONS MAITRISE DE L'ENERGIE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil **que** dans le cadre du partenariat proposé par **Hérault Energies** pour la gestion des certificats d'économie d'énergie nous avons fait le choix de dotation de matériel.

**Il indique qu'en raison de** sa complexité le conseil syndical d'Hérault Energies a souhaité abaisser les reversements dès que le seuil de 400€.est atteint.

**Il précise qu'à ce jour, la valorisation des dossiers** déposés par notre commune représente une somme de **721,98€** et qui concerne l'isolation des combles et des murs à la maison communale de Compeyre.

Il indique qu'Hérault énergie se propose de reverser cette somme à la commune.

**Il propose** aux membres du Conseil de bien vouloir examiner cette proposition et d'en délibérer.

**Avis du Conseil : *le Conseil accepte le reversement de la somme proposée par Hérault Energie dans le cadre de notre partenariat.***

**Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :**

## **9 - OCCUPATION PROVISoire DU DOMAINE PUBLIC - REDEVANCES DUES AUX COMMUNES**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que l'année 2015 constitue la 1<sup>ère</sup> année d'application d'une nouvelle réglementation permettant de calculer la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux concernant des ouvrages des réseaux de transport et de distribution tant dans le domaine de l'électricité.

**Il propose en conséquence** conformément aux dispositions de la loi qui rend applicable le décret du 28 mars 2015.

- D'opter sur le principe de la redevance précitée.
- Le mode de calcul en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

**Il propose** aux membres du Conseil l'institution sur notre commune du principe de la redevance.

**Avis du Conseil : *Le Conseil adopte la proposition, du Maire***

**Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :**

## **10-SCHEMA DE GESTION DE DEVELOPPEMENT MAITRISE DES SPORTS DE NATURE SUR LE CAROUX**

**Monsieur le Maire informe les membres du Conseil** du courrier que le PNRHL nous a rendu destinataire, sollicitant notre avis concernant **le plan de développement des sports de nature sur le Massif du Caroux et de l'Espinouse.**

**Le Massif du Caroux-Espinouse** est identifié comme l'un des "site majeur" du département de l'Hérault pour son potentiel en matière d'activités de pleine nature. Sur la préconisation des partenaires, le Parc a conduit cette année une étude visant à proposer un "schéma de gestion et de développement maîtrisé des sports de nature sur le Massif Caroux-Espinouse". Notre collectivité est concernée par le périmètre de cette étude.

**A ce stade d'avancement**, l'étude met en avant une liste d'actions prioritaires qui semblent être le point commun entre vos différentes stratégies. Ces actions, listées dans le tableau ci-joint, répondent à un objectif commun : organiser au mieux l'offre de sports nature du Massif et sa valorisation à l'extérieur de notre territoire.

**Ces propositions** tiennent compte des différents projets afin de valider ce plan d'action pour lequel une action collective sera nécessaire.

**Il nous demande** toute notre attention pour une lecture du document. Notre avis au regard de notre stratégie est essentiel au bon déroulement de ce projet.

Un comité de pilotage s'est tenu le 30 novembre 2015 au Pujol-sur-Orb à 14h30 afin de restituer le plan d'action retenu tenant compte de nos remarques.

**Avis du Conseil : *Le Conseil prend acte de la décision du Maire de ne pas favoriser de pénétration intensive sur le Caroux qui est déjà à saturation et ne souhaite pas de valorisation à l'extérieur de notre territoire.***

**Nombre de voix : Pour : 11 contre : / abstention : / Ne participe pas au vote :**

## **11 - ANDABRE LE CALVAIRE - MISE EN SECURITE DE LA PLACE ET DES ESCALIERS - ROUTE PONT V**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que suite à l'**intervention du 2<sup>ème</sup> Adjoint** qui l'a informé de la nécessité de sécuriser les escaliers du Calvaire à Andabre par la pose de barrières en métal et de poser des barrières bois sur le petit parking en bordure du ravin sur la place attenante.

**Il indique** qu'il a proposé **au 2<sup>ème</sup> adjoint** de mener à bien ce dossier jusqu'à son terme, à charge pour lui de contacter les entreprises, pour obtenir les devis de travaux et une fois terminé de le présenter au Conseil.

**Il lui a également** été demandé de prendre contact avec le Giec pour d'une part, araser la partie de route qui donne accès au pont vieux et de préparer cette partie de rue qui sera recouverte d'environ 60m<sup>2</sup> d'enrobé à froid.

Une fois les dossiers préparés, il les présentera pour approbation en séance du Conseil.

**Avis du Conseil :**

***Le Conseil approuve cette décision.***

**Nombre de voix : Pour : 11      contre : /      abstention : /      Ne participe pas au vote**

**12 – MADALE - INSTALLATION D'UN EQUIPEMENT REGLEMENTANT L'ACCES DUNE VOIE COMMUNALE**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que le chemin récemment aménagé dans le hameau de Madale afin de permettre un meilleur accès automobile pour une personne à mobilité réduite est exclusivement réservé à M. Roques. Récemment un autre véhicule a emprunté cette voie en créant des dommages au grillage qui surplombe le jardin de M. Augé.

**Il indique** que ce dernier, exige que l'accès automobile à cette voie soit exclusivement réservé au véhicule de Mr ROQUES comme indiqué sur l'arrêt du Maire.

**Il suggère donc, comme le propose le 1<sup>er</sup> adjoint** afin d'éviter que ce type d'incident se reproduise, de mettre en place sur cette voie, un système de fermeture à clé, comme il en existe sur certains parkings. Une clé sera remise à l'intéressé, une à Mr Auge et l'autre en mairie.

**Il propose** aux membres du Conseil de l'autoriser à acquérir cet équipement dont le montant s'élève à 30 €.

***Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable à l'acquisition de cet équipement et à son installation ainsi qu'à l'affichage de l'Arrêté concernant l'accès de cette voie.***

**Nombre de voix : Pour : 11      contre : /      abstention : /      Ne participe pas au vote**

**13 - ROGAINARD - DOSSIER CONCERNANT L'ETAT DU BASSIN D'AEP**

**Monsieur le Maire informe** les membres du Conseil que le bassin de Rogainard qui alimente en eau potable les habitants de Rogainard, l'habitation Bourret, Bel et les jardins du Cabaret, proches de la source et qui est utilisé en période estivale en appoint à la source de Rosis.

**Il indique** que ce bassin est en très mauvais état et qu'il serait bon de savoir ce qu'il y a lieu de faire pour le restaurer ou le remplacer. D'autre part, le captage de cette source devra lui aussi être vérifié tout comme le bassin, car des pollutions récurrentes affectent l'eau potable.

**Il indique qu'il a confié au 1er adjoint** de prendre en charge l'élaboration et le suivi de ce dossier, de prendre contact avec des entreprises spécialisées afin d'examiner quel type de solution il y a lieu d'envisager, soit de le restaurer, soit de mettre en place un système de remplacement. Il rendra compte aux membres du Conseil au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

***Avis du Conseil : Le Conseil émet un avis favorable à des travaux de protection du captage de la source Rogainard et à l'installation d'un dispositif de traitement pour pallier aux pollutions récurrentes et autorise le Maire à solliciter les FDC.***

**Nombre de voix : Pour : 11      contre : /      abstention : /      Ne participe pas au vote :**

**14 - LAFAGE - CONSTRUCTION NON AUTORISEE - AFFAIRE JUDICIAIRE ROSIS / BOUBALS**

**Le Maire porte à la connaissance** des membres du Conseil du courrier que vient de lui adresser le cabinet APAP et associés de Béziers qui défend les intérêts de la commune dans l'affaire Boubals/Commune, pour construction sans autorisation au lieu-dit La Fage dont le jugement a déjà été prononcé par le Tribunal correctionnel de Béziers, en date du 3 novembre 2015.

**Il indique** que la partie adverse a relevé appel du jugement rendu par le Tribunal correctionnel et qu'une nouvelle convocation nous sera notifiée dans quelques mois.

**Pour info des membres du Conseil : Le Conseil prend acte de l'information.**

**15 - LAFAGE – CHANGEMENT DE PROPRIETAIRE DU CENTRE D'HEBERGEMENT UFOLEP**

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que le centre de découverte UFOLEP de Lafage vient d'être vendu à Mr et Mme Droux qui résident à Prades le Lez. Les nouveaux propriétaires résideront à



Lafage fin janvier 2016. Ils destinent ce centre d'hébergement une fois toutes les autorisations d'exercer levées à l'accueil et à l'hébergement des randonneurs.

**Le président** de l'UFOLEP va nous inviter à une réunion de présentation des nouveaux propriétaires de l'établissement le 9 janvier à Lafage.

**Pour info des membres du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

## 16- ORGANISATION DES ELECTIONS REGIONALES DES 6 ET 13 DECEMBRE 2015

**Monsieur le Maire** rappelle les membres du Conseil que les dates des prochaines **élections Régionales** ont été fixées au **13 décembre 2015 prochain.**

**Pour info des membres du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

## 17 - DECORATION DE LA COMMUNE A L'OCCASION DES FETES DE FIN D'ANNEE

**Monsieur le Maire** informe les membres du Conseil que la communauté de Communes à l'occasion de fêtes de fin d'année à programmé mis décembre, l'installation par une entreprise spécialisée des enseignes lumineuses en notre possession en leur emplacement habituel.

**Il indique d'autre part**, que comme tous les ans, les baies vitrées de la salle polyvalente seront décorées ainsi que la salle polyvalente et la mise en place en divers endroits de la commune de sapins de Noël prélevés sur la forêt communale par l'employé municipal.

**Info du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

## 18 - AGENDA DES VOEUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET DE LA COMMUNE

**Monsieur le Maire** rappelle aux membres du Conseil que **les vœux de la Communauté de Communes** de la Montagne du Haut Languedoc se dérouleront cette année dans notre commune **le 15 JANVIER 2016 à 18h** salle polyvalente d'Andabre.

**Il indique** que **les vœux de la commune** auront lieu **le 22 janvier 2016 18h30** à la salle polyvalente d'Andabre et **le 23 janvier 2016 à 15h30** à la salle à manger du gîte communal Marcel Cèbe de Douch.

**Il précise que** les Conseillers municipaux sont tous invités avec leur conjoint à participer à ces deux cérémonies.

**Info du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

## 19 - INFOS COMMUNALES & LE POINT SUR LES TRAVAUX

- **Les résidents du hameau du Cros** sont désormais raccordés au système d'assainissement que nous venons de mettre en place. (Ces travaux ont été réalisés avec les FC de la communauté et sur les fonds propres de la commune).
- **Douch**, les travaux concernant la couverture du presbytère de l'église de Douch sont terminés.
- **Andabre**, les travaux de remise à niveau et le rebouchage d'une partie de la voirie communale a Andabre à proximité de l'habitation Pauzier, ont été réalisés en enrobé à froid par l'employé communal.
- **Le Maire a signé** avec **les époux Reimat** la cession à titre gracieux des parcelles de terrain situées à Compeyre cadastrées AC 82 ; .102 ; .103.d'une superficie de **1.585 m<sup>2</sup>**.
- **Info du Conseil :** *Le Conseil prend acte de l'information.*

## 20 – PROGRAMMATION DES REUNIONS ET DES DEPLACEMENTS DIVERS

**Le 4 décembre 10h30** - Conseil Administration Maison retraite les Treilles mairie St Gervais.

**Le 4 décembre 18 h** - Bureau Communauté de Communes à la Salvetat.

**Le 10 décembre** remise des cadeaux de fin d'année au personnel communal+ repas de cohésion.

**Le 10 décembre** - Réunion du Comité syndical du S.M Hautes Terre d'Oc à Brassac dans le Tarn.

**Le 10 décembre 16h** - Parc Naturel Régional du Haut Languedoc, réunion Comité Syndical à St Pons.

**Le 10 décembre 18h30** - Conseil communautaire à ANGLES 81.

**Le 13 décembre 2015** - Elections Régionales.

**Le 15 décembre 18h** - salle du gymnase Salvetat, arbre de Noël des enfants des agents de la communauté

**Le 17 décembre 12h** - Noël ESAT de Plaisance à la Capitelle de Lamalou les bains.

**Le 17 décembre 16h** – Commission d'appel d'offres au SMDOB à Maureilhan (Déchets ménagers CCMHL)

**Le 19 décembre 18h30** - Ste Barbe Pompiers Lamalou.



**Jacques MENDES**  
**Maire de ROSIS**

**Adresse mail domicile: [ad.jacq.mendes@orange.fr](mailto:ad.jacq.mendes@orange.fr)**

**Adresse mail mairie: [mairie.rosis@wanadoo.fr](mailto:mairie.rosis@wanadoo.fr)**

**Tel. bureau: 04-67-23-60-73 mobile: 06-48-28-47-19**

**site internet: <http://www.rosis-languedoc.com>**

